

012
031255
0123512



CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE

1^{ER} RÉSEAU D'EXPERTS IMMOBILIERS EN FRANCE

FORMATIONS

DÉVELOPPER & ORGANISER L'ACTIVITÉ DE SYNDIC

Conforme aux dispositions de la loi Alur



5 JOURS / 35 HEURES
(dont 2 heures pour la lutte contre la discrimination dans l'accès au logement)

9h à 12h15 et 13h30 à 17h15



20 rue Henri Regnault
75014 PARIS
OU
26 rue St François de Paule
06300 NICE



PUBLIC VISÉ

- Experts immobiliers
- Agents immobiliers
- Personnes détenant un niveau BAC +2 proche de la spécialité de l'immobilier

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (PSH) et personne à mobilité réduite (PMR)



PRÉREQUIS 2 ans d'expérience dans le domaine de l'immobilier

OBJECTIFS

À l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de démarrer et d'organiser efficacement une activité de syndic.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle du syndic de copropriété et les raisons du développement de cette activité
- Appréhender le cadre juridique de la copropriété et les obligations légales du syndic
- Acquérir les compétences pour organiser et développer une activité de syndic, y compris la gestion administrative et la stratégie commerciale
- Maîtriser les procédures relatives à la convocation et à l'animation des assemblées générales de copropriétaires, ainsi que la gestion courante et comptable.

MATÉRIELS NÉCESSAIRES Calculatrice standard, bloc note, stylo

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéoprojecteur, paperboard, un cahier de cours

SUIVI ET MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôle de connaissances le 5^e jour et remise du certificat de réalisation

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

À réception du dossier complet (convention de stage, formulaire de demande d'inscription et règlement 40 % du montant de la formation) dans un délai de 2 jours à 4 semaines.



5 jours de formation
1880 € HT

DÉTAIL DU PROGRAMME

1 - Une définition du syndic de copropriété

- Qu'est-ce qu'un syndic ?
- Pourquoi développer l'activité de syndic ?

2 - Le cadre juridique de la copropriété

- Les textes qui régissent le statut de la copropriété
- Être syndic professionnel

3 - Éléments constitutifs d'une copropriété

- Le règlement de copropriété : un élément fondateur
- Les principaux organes

4 - Développer et organiser son activité

- Organiser son « service copropriété »
- Développer son activité

5 - Convoquer et animer une assemblée générale de copropriétaires

- Forme, contenu et délais de convocation
- Préparer la convocation
- Le jour « J »
- Le procès-verbal

6 - La gestion courante

- Mettre en œuvre les décisions d'assemblée générale
- Les principes généraux de la comptabilité « copro »



CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE
L-EXPERTISE.COM

20 RUE HENRI REGNAULT 75014 PARIS
26 RUE ST FRANÇOIS DE PAULE 06300 NICE
S.A.S. AU CAPITAL DE 20 000 € RCS : 519 675 243
N° VERT : 0 800 00 80 89 (APPEL GRATUIT)

031255
0123512

